REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY – CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de

LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES

OPTION : Sciences Economiques **SPECIALITE** : Economie et Finance des Collectivités Locales (EFCL)

EFFETS DE L'INCIVISME FISCAL SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES DANS LA COMMUNE DE BANTE

Réalisé par :

BOUTE Olanigni Eric & AKAKPO Coami Anthelme

Sous la direction de :

Maitre de stage :

Mr Koffi BALOGOUN

C/SAFE de la marie de BANTE

Maitre de mémoire :

Denis ACCLASSATO HOUESSOU

Agrégé d'économie

Professeur titulaire

Universités d'Abomey-Calavi et du CAMES

Président de Jury **: Professeur LANHA Magloire**

Membres de Jury **: Dr AMINOU Fawaz**

: Dr ASSOUTO Achille

Année académique 2020 - 2021

AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG) N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION OU IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS EMISES DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.

DEDICACE 1

A

- mon père **BOUTE Daniel**
- ma mère **IKOUKODJE Justine**

BOUTE Olanigni Eric

DEDICACE 2

A

- mon défunt père **AKAKPO Emmanuel**
- ma mère **OGBONI Yawa Joséphine**

AKAKPO Coami Anthelme

REMERCIEMENTS

Le présent travail est le fruit résultant d'efforts conjugués et de la franche collaboration des personnes envers qui nous exprimons toutes nos gratitudes.

Nos vifs et profonds remerciements vont à l'endroit de :

- Professeur **Dénis ACCLASSATO HOUESSOU**, Doyen de la faculté des Sciences Economiques et de Gestions, notre maître de mémoire pour avoir accepté d'encadrer ce modeste mémoire malgré ses multiples occupations ;
- **Dr Isabelle LOKONON do SANTOS** pour avoir Co-encadré ce travail en vue de sa réussite ;
- Tous les membres de jury pour l'appréciation qu'ils auront à faire de ce mémoire ;
- Tous les enseignants à divers niveaux de la FASEG qui ont contribué à notre formation et notre réussite ;
- Tout le corps professoral du CEG Pira pour les riches enseignements qu'ils nous ont apportés ;
- Nos oncles **BOUTE Amos, BOUTE James, ATCHADE Marcel** sans oublier leurs épouses pour leurs soutiens morals et financières ;
- Nos frères et sœurs et ami(e)s pour leurs soutiens moraux ;
- Tous nos camarades étudiants en particulier ceux d'Economie et Finance des Collectivités Locales ;
- Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire et dont nous n'avons pu citer les noms.

LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES

CFPB	:	Contribution Foncière des Propriétés Bâties
CFPNB	:	Contribution Foncière des Propriétés Non Bâties
CGI	:	Code Général des Impôts.
CL	:	Collectivité Locale
CT	:	Collectivité Territoriale
DGID	:	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DRIC	:	Direction Régionale des Impôts Communaux
DGTCP	:	Direction Générale de Trésor et de la Comptabilité Publique
ENA	:	Ecole Nationale d'Administration
FASEG	:	Faculté des Sciences Economique et de Gestion
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique
GIC	:	Groupement Intercommunal des Collines
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAGEFCOM	:	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PDC	:	Plan de Développement Communale.
PNDL	:	Programme National de Développement Local.
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financier.
RB	:	République du Bénin
RFU	:	Registre Foncier Urbain
RGPH	:	Recensement Général des Populations et de l'Habitat
SAFE	:	Service des Affaires Financière et Economique
SAGP	:	Service des Affaires Générales de la Promotion de l'emploi
SATEA	:	Service de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Assainissement
SCDA	:	Sous-Commission Départementale d'Accessibilité
SECP	:	Service de l'Etat Civil et de la Population
SPDL	:	Service de la Planification et du Développement Local.
ST	:	Service Technique
TDL	:	Taxe de Développement Local
TVA	:	Taxe sur Valeur Ajoutée
TFU :	:	Taxe Foncière Unique
TPU :	:	Taxe Professionnelle Unique
UAC :	:	Université d'Abomey Calavi
UCE :	:	Unité Coopérative d'Epargne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites et curiosités touristiques 10

Tableau 2 : Décomposition des ressources fiscales 13

Tableau 3 : Décomposition des ressources non fiscales de CL 13

Tableau4 : Tableau de bord de l'étude 20

Tableau 5 : Contribution des recettes fiscales de 2016 à 2020 (en FCFA) 31

Tableau 6 : Dépenses d'investissement de la commune de Bantè de 2016 à 2020 33

LISTE DES GRAPHES

Graphe 1 : Implication des femmes dans l'agriculture dans la commune 7

Graphe2 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la prévision. 32

Graphe 3 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la réalisation. 34

RESUME

La problématique de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale est une problématique importante dans la mobilisation des recettes locales. La commune de Bantè n'échappe pas à la règle. C'est dans ce cadre que nous nous sommes proposé d'étudier les effets de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale sur la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè. Notre analyse a révélé que des contribuables n'honorent pas à leurs obligations fiscales et d'autres dissimulent le montant de l'impôt. Par conséquent, le financement des infrastructures et donc le développement de la commune en reçoit un coup.

Cette étude s'est donnée comme objectif principal d'aider la commune de Bantè à optimiser la mobilisation des recettes fiscales locales.

A cet effet, des recommandations ont été faites aux responsables en charge de la mobilisation des recettes fiscales dans la commune pour les aider à lutter contre l'incivisme fiscal et la fraude fiscale.

Mots clés : incivisme fiscal ; fraude fiscale ; ressources fiscales.

ABSTRACT

The issue of tax incivisme and tax fraud is an important issue in the mobilization of taxe revenue. The municipality of Bantè is no exeption of the rule. It is the context that xe set out tu study the effects of tax incivism and tax fraud on the mobilization of the tax revenue in the municipality of Bantè. Our analysis reveled that some taxpayers do not honor their tax obligations and others hide the amount of tax. Consequently the financing of infrastructure and therefore the development of the municipality are hit hard. The main objective of this study was to help the municipality of Bantè to optimize the mobilization of local revenues.

To this end, recommendations were made to officials in charge of mobilizing tax revenue in the municipality to help them fight against tax incivism and tax fraud.

Key words: tax incivism; tax fraud; tax revenues.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

CHAPIRE1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET DEROULEMENT DU STAGE 3

SECTION 1 : Présentation de la mairie de Bantè 4

SECTION 2 : DEROULEMENT DE STAGE 14

CHAPITRERE II : CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE 16

SECTION 1 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE 17

SECTION 2 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE 21

CHAPITRE III : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS 30

SECTION 1 : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES 31

SECTION 2 : CAUSES, CONSEQUENCES ET RECOMMANDATIONS 36

CONCLUSION 42

INTRODUCTION

L'Etat béninois a opté pour une politique de décentralisation, dans le souci de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Il s'agit d'une prérogative accordée aux collectivités locales pour s'administrer et gérer leurs affaires avec une autonomie renforcée. Cette politique de décentralisation permet de rapprocher le pouvoir des citoyens au niveau local afin qu'ils se sentent davantage impliqués dans la gestion de leurs localités respectives et de favoriser ainsi le développement local. En effet, l'Etat a transféré aux collectivités territoriales des compétences et une autonomie financière par le recouvrement des ressources fiscales locales dans le but de leur permettre de remplir pleinement leur mission en impulsant le développement à la base. Il revient donc à chaque commune de sensibiliser sa population pour un maximum de recouvrement des impôts locaux. Car le succès de la décentralisation nécessite une participation directe des citoyens à l'exercice du pouvoir et à la mise en place des stratégies de développement de leurs collectivités.

Cependant, les collectivités territoriales rencontrent d'énormes difficultés pour mobiliser les ressources locales. Les principales causes de la faible mobilisation des ressources fiscales sont l'incivisme fiscal et la fraude fiscale. Ce qui handicape sérieusement la mobilisation optimale des ressources fiscales.

La faible mobilisation des ressources fiscales dans les communes est due principalement à l'incivisme fiscal qui se manifeste par la fraude fiscale et handicape de façon significative une mobilisation optimale des ressources fiscales locales.

Mais comment pouvons-nous gagner le pari du développement local en mobilisant le maximum des ressources locales si les effets de la fraude fiscale et de l'incivisme fiscal atteignent des dimensions inquiétantes ? Pour répondre à cette question, nous proposerons d'étudier de manière précise « **les effets de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des ressources fiscales locales dans la commune de Bantè ».** Au cours de cette étude, nous préconiserons les voies et moyens pour minimiser les incidences de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des ressources fiscales locales afin de faire face au financement des collectivités territoriales.

Le développement de ce thème s'articule autour de trois (03) chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous abordons le cadre institutionnel de l'étude et le déroulement de stage
- Le deuxième chapitre est consacré à l'approche théorique et la méthodologique de l'étude
- Dans le troisième chapitre nous présentons et analysons les résultats puis proposons des approches de solution.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET DEROULEMENT DU STAGE

Ce chapitre sera d'une part, consacré à la présentation du cadre institutionnel de stage et d'autre part du déroulement du stage.

SECTION 1 : Présentation de la mairie de Bantè

Cette section aborde la situation géographique et historique, l'organisation et fonctionnement de la mairie de Bantè, la vision, les activités économiques puis les sources de financements des collectivités locales.

PARAGRAPHE 1 : Historique, organisation et fonctionnement puis vision

A- Historique

La commune de Bantè est située au Nord-Ouest du département des Collines à 296 km de Cotonou. Elle partage ses frontières avec les communes de Savalou au Sud, de Basila au Nord, de Ouéssè et Glazoué (par la rivière Agbado) à l'Est et la République du Togo à l'Ouest. D'une superficie de 2 695 km², elle occupe, après la commune de Ouéssè (3 200 km²) du point de vue de l'importance de la superficie au niveau du département des collines.

Érigée en Sous-préfecture en 1978, la commune actuelle de Bantè compte 49 villages et quartiers administratifs répartis dans neuf arrondissements, selon le dernier découpage administratif du Bénin. Chaque village ou quartier administratif polarise plusieurs localités ou villages recensés par les enquêtes du GIC/CIDR ; au total 195 localités ont été recensées dans la commune.

Bantè se trouve dans une transition entre le climat subéquatorial du Bénin méridional et le climat soudano-guinéen du Bénin septentrional. On y rencontre une saison sèche de décembre à mars, et une saison pluvieuse d'avril à Novembre. La pluviométrie annuelle moyenne est de 1000 mm Les températures s'enregistrent en février, ou elles dépassent 37°C, alors les plus faibles températures s'observent en septembre et tournent autour de 23°C.

On note de plus en plus des perturbations climatiques dans la commune de Bantè. Il s'agit notamment des poches de sécheresse,

Hier, zone de forêts denses et humides, la commune de Bantè est aujourd'hui une zone de savane arborée avec les essences telles que le caïlcédra, le néré, le karité, la samba, le fromager, etc. Il existe également quelques savanes et forêts denses soumises à une exploitation abusive. La plus importante de ces forêts, reste la forêt classée d'Agoua qui couvre environ 75 000 ha dans laquelle sont installées la plantation domaniale de 482,5 ha d'anacardiers, d'une part et une forêt mise en défends par la population de Sako d'une superficie d'environ 12 ha, d'autre part.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 4 de 2013, la population de la commune de Bantè est de 107181habitants et représente 14,93 % de la population totale du département des Collines. La taille moyenne des ménages est de 5.9 membres, avec 18 215 ménages sur l'ensemble de la commune.

Les yoruba majoritaires (90 %) partagent le territoire de la commune avec plusieurs autres groupes socioculturels. Il s'agit des groupes allochtones qui sont venus plus tard, et constitués des Idasha, des Mahi, des Fon, des Djerma, des Ibo, des Adja, des Holli, des Peulhs, des Somba, des Lokpa et des Kotokoli. Toutes ces ethnies allochtones cohabitent pacifiquement avec les autochtones qui les aident dans la prospérité de leurs affaires et dans la sauvegarde de leurs intérêts communs. Aux côtés et bien avant les religions importées existaient et continuent d'exister encore des croyances traditionnelles, des divinités telles que Tchankponon : dieu de la terre qui protège les hommes contre les épidémies, Ogou : dieu du fer qui protège les familles et assure la cohésion et l'harmonie au sein des foyers, Nrègba : dieu qui chasse les mauvais esprits. Ils sont aussi légion des fétiches sur lesquels s'appuient des hommes et des femmes à la recherche de solutions à leurs multiples problèmes. Ce sont entre autres Abouloussi, Boukou-Nigbo, Boukou-Atchoko, Nonnon-Adélé, Nonnon-Adjakpa, Nonnon-Gadjou, Djafou, Adjakiroko, Abaloko, Nabata, le Nonnon-Agbédé à Atokolibé.

B-Organisation et fonctionnement

Pour son fonctionnement, elle est administrée par un conseil élu. Le conseil communal est assisté dans sa mission par les commissions permanentes. Le maire est le chef exécutif et donc le responsable de l'administration communale. Cette dernière est composée des services communaux et des services auxiliaires d'arrondissements appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat. En ce qui concerne les services communaux, ils sont au nombre de six (06) dont chacun avec son rôle. Le maire a créé les services communaux suivants :

1. Le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE)
2. Le service des Affaires Générales de la Promotion et de l'emploi (SAGP)
3. Le service de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Assainissement (SATEA)
4. Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP)
5. Le Service de la Planification et du Développement Local (SPDL)
6. Le Service Technique (ST).

Les actions de ces services communaux et des services auxiliaires d'arrondissement sont coordonnées par le Secrétaire Général.

C-Vision

En 2016, dans le PDC 3ème génération, la commune de Bantè s'est donnée comme vision :

« La commune de Bantè, pays de pactes de terre, est en 2025, un pôle agro- forestier moderne et durable, bien gouvernée, culturellement attrayante, où règne le bien- être socio- économique pour tous » ; telle est la vision formulée par les acteurs du développement de la commune de Bantè.

1 : Amélioration du cadre de vie et de la gestion durable des ressources naturelles

2 : Valorisation des potentialités touristiques et culturelles

3 : Amélioration du niveau d'infrastructure, d'équipement et de la qualité des services dans tous les secteurs socio- communautaires

4 : Développement des activités économiques (agriculture, élevage, pêche/ pisciculture, apiculture, transformations, commerce, etc.)

5 : Amélioration des performances de l'administration communale et de la mobilisation des ressources

D- Les activités économiques

Plusieurs activités économiques sont développées dans la commune de Bantè. Parmi celles-ci figurent :

1- L'agriculture

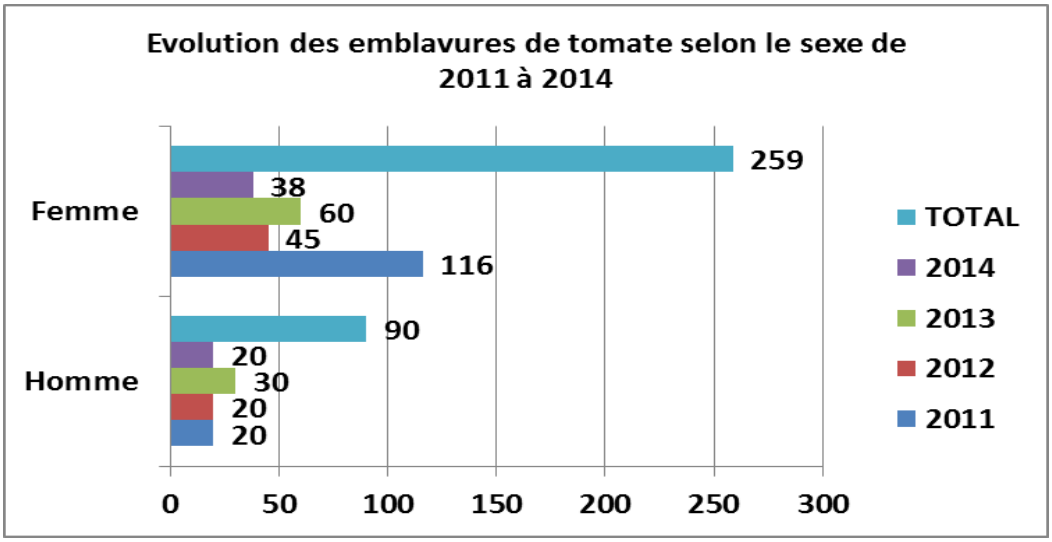
L'économie de la commune de Bantè repose essentiellement sur l'agriculture, pratiquée par les hommes et les femmes. L'agriculture porte sur les cultures vivrières que sont : le maïs, le manioc, l'igname, le niébé, le voandzou, le riz, les produits maraîchers (tomate, piment, gombo, graine de courgette) et les cultures de rente (arachide, soja, coton, cajou). Elle dispose de 192 300 ha de terres cultivables. La superficie emblavée au cours des 1er et 2ème cycles 2009-2010 est de 36 271 ha dont 7 934 ha réalisés par les femmes et 28 337 ha par les hommes. Les moyens de production les plus utilisés sont la houe, le coupe- coupe et la hache. Les moins utilisés sont les tracteurs, les motoculteurs et la traction animale. Le niveau de mécanisation de l'agriculture est de 0,65% en 2008. L'activité agricole est de type extensif avec la technique de culture sur brûlis.

Les hommes et les femmes ont un accès équitable à l'encadrement technique et aux intrants agricoles. Les hommes sont propriétaires de la terre et cultivent les cultures vivrières et de rente alors que les femmes qui utilisent une portion de la terre de leur époux produisent uniquement les cultures vivrières. Le rendement de l'homme est meilleur à celui de la femme

car la femme, après les travaux domestiques, aide son mari avant d'aller s'occuper de son propre champ.

Malgré tout l'accompagnement que donnent les femmes à leurs époux dans les travaux champêtres, elles sont très actives en matière de maraichage ainsi que le montre la figure 1.

Graphe 1 : Implication des femmes dans l'agriculture dans la commune



***Source** : SCDA Bantè, statistiques agricoles de 2011 à 2014*

Il existe un énorme potentiel en terres agricoles et de bas-fonds propices à la production de cultures vivrières, de rentes maraîchères et fruitières, dans tous les arrondissements. Les terres cultivables, présentes dans tous les arrondissements de la commune, sont évaluées à près de 192 300 ha tandis que celles de bas-fonds présents sont estimées à 12 000 ha (PAGEFCOM, 2012 ; Impact Plus, 2013). Ces terres peuvent supporter de fortes productions de céréales, de tubercules, de racines et de produits de rentes compte tenu des pratiques bien ancrées de production de ces cultures, la présence du SCDA ainsi que l'existence d'une dynamique d'organisations paysannes (UCPC, UCPA, UCR, ABEC, UCE Bantè).

2- L'Elevage

L'élevage constitue une activité secondaire menée par les hommes et les femmes. L'élevage pratiqué est à dominance domestique et concerne les ovins, les caprins, les porcins, les bovins et les volailles. L'élevage non conventionnel (lapin, aulacode) est de plus en plus pratiqué. L'apiculture en pleine extension dans la commune et fait d'elle la « ruche des Collines ». Les conditions de l'élevage sont encore mauvaises à cause de quelques obstacles (insuffisance de points d'eau permanents, faible taux de couverture vétérinaire, maladies épizootiques résurgentes, insuffisance de compléments alimentaires, absence de professionnalisme).

Pourtant l'écologie de la commune est propice au développement de l'élevage ; le pâturage est assez fourni et disponible en toutes saisons et on note une certaine disponibilité des plans d'eau. Ce qui justifie l'arrivée des troupeaux transhumants surtout en saison sèche. Le pâturage en abondance dans la commune est constitué de graminées et de plantes fourragères. Il existe aussi des axes de passage et des zones de délimitation de passage.

3- La pêche

Elle est une activité presque inexistante. Elle se présente comme une activité de subsistance malgré la présence de certains cours d'eau. En effet la communauté de Bantè dispose d'un réseau hydrographique très peu diversifié. A la rivière Odjouo s'ajoutent vrais affluents du Zou et Otcho. A il faut ajouter les bas-fonds et ruisseau qui traversent la commune. L'aménagement de quelques-uns de ces cours d'eau permettrait la production de cultures maraîchères de contre saison ainsi que la pisciculture.

4- Le commerce

Le commerce est dominé par l'informel. Il n'en demeure pas moins qu'il existe des infrastructures marchandes aménagées pour faciliter les conditions d'exercice de l'activité. La commune de Bantè compte huit (08) marchés dont quatre (04) d'influence régionale. Il est essentiellement pratiqué par les femmes.

5- L'industrie et l'artisanat

En plus de l'artisanat alimentaire, il se développe dans la commune, une intense activité d'artisanat de service qui, pour l'instant est presque dans l'informel. On rencontre les forgerons, les menuisiers, les couturiers et les couturières, les concasseurs de pierre, les coiffeurs et les coiffeuses, etc. L'effectif de ces différents corps de métiers est de 39 446 personnes dont 12 697 femmes et 26 749 hommes.

L'activité de l'artisanat et de l'industrie occupe 6,5% de la population active à travers les onze branches d'activités de l'artisanat récemment définies par la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin.

L'activité de l'industrie est encore à ses débuts avec le développement progressif d'unités artisanales de transformation de bois et de produits agricoles. Une activité semi- industrielle d'extraction du miel est menée à Tobé dans l'arrondissement de Koko et emploie plus de 500 jeunes apiculteurs des localités environnantes. La professionnalisation de l'artisanat n'est pas véritablement une réalité dans la commune.

6-La transformation Agro-Alimentaire

La transformation des produits agricoles, encore artisanale, constitue l'une des principales activités des femmes (organisées en groupements ou non). Elle est dominée par les principales sous-activités que sont :

- Transformation du manioc en gari et autres produits dérivés ;
- Fabrication du savon ;
- Transformation artisanale des noix d'anacarde en amende ;
- Transformation de mil et maïs en bières locales (Tchoukoutou. Tchakpalo) ;
- Transformation de l'arachide en beignet et huile d'arachide.
- Transformation de soja en fromage
- Transformation de cossette d'igname en couscous locale (wassa-wassa).
- Transformation de vin de palme en alcool alimentaire.

Malgré l'utilité des activités de transformation pour la création de la valeur ajoutée aux produits agricoles et pour rendre compétitifs les produits sur le marché, cette activité est très peu soutenue. Cette situation s'illustre par la quasi inexistence d'unités de transformation dignes de nom et le faible niveau d'équipement des producteurs en unités de transformation artisanale. L'inexistence de financements adaptés de l'agriculture contribue fortement à cet état de choses. Le tableau suivant présente les atouts et contraintes des filières de transformation.

7- Hôtellerie et tourisme

La Commune de Bantè regorge d'énormes potentialités touristiques qui méritent d'être valorisées. Comme la présente le tableau 1, on dénombre dans la commune une trentaine de sites et curiosités touristiques qui sont, pour la plupart à l'état primaire.

Tableau 1 : Sites et curiosités touristiques

Arrondissement	Localisation	Nom du Site touristique
Agoua	Agoua	Fétiche Ogougbidi
		Forêt sacrée Fami
		L'arbre fétiche Nabata
		Fétiche Edjootaa
Akpassi	Akpassi	Palais du chef traditionnel
Atokolibé	Quelle localité?	Aton-Hêron
	Adjigo	Colline sacrée Bahasso
Bantè	Bantè	Palais royal
		La fête de l'igname
		La fête du sorgho
		La fête de la colline Oladjé
Bobè	Bobè	Forêt du Mont Kouffé
	Djagballo	NononAdjakpa
	Bobè	La rivière adjiro
Gouka	Mamantchoké	La rue des fétiches
	Colline Kpataba	La fête Nonké
	Sako	La rivière fétiche Bra
Koko	Issalè	École Primaire Communautaire AYEKE
		Le fétiche de guerre Abouloussi
		Le Baobab couché
	Tobé	La forêt de Tobé
		Collines Djobolou et Tobé
		Atelier de fabrication de miel
Lougba	Lougba	Rivière sacrée Orhin
		Forêt sacrée de Ladjemon
		Mont Koudja
Pira	Pira	BoukouAtchoko

***Source** : Ateliers Bilan Diagnostic, Bantè, GIC/CIDR, Tecsult 2009*

Ce secteur a semblé durant des années être occulté par les politiques sectorielles et même l'intervention des ONG opérant dans la Commune.

Il existe dans la commune quelques infrastructures d'accueil en nombre suffisant. Les rares réceptifs touristiques sont l'auberge Gbadjoumon et Johannesburg à Bantè, l'Auberge ALBARIKA, Etoile

des Collines et la Source à Akpassi, Sènan à Agbon, l'hôtel KTV et la RACINES à Pira. Il existe aussi quelques lieux de couchette et quelques restaurants plus ou moins aménagés dans tous les arrondissements.

PARAGRAPHE 2 : Les sources de financements des collectivités locales

Les ressources financières des communes regroupent les ressources internes et externes

1- Les ressources internes

Les ressources internes de la commune concernent les ressources fiscales et les ressources non Fiscales :

A- Les ressources fiscales

Les ressources fiscales prennent en compte les impôts directs et taxes assimilées.

a- Impôts directs

Ils sont constitués de :

- La CFPB, elle est annuellement due sur les propriétés bâties, telles que maisons, fabriques, usines et en général tout immeuble construits en maçonnerie, fer ou bois et fixés au sol à perpétuelle demeure à l'exception de ceux qui en sont expressément exonérées par la loi.

- La CFPNB est établie sur les propriétés non bâties de toute nature sises au Bénin à l'exception de celle qui en sont expressément exonérées par la loi.

- La patente est due par personnes physiques ou morales béninoise ou étrangère qui exerce au Bénin un commerce, une industrie, une profession non explicitement dans les exemptions déterminées par la loi. Sont également passibles de la patente, les établissements publics ayant un caractère industriel ou commercial ainsi que les organismes de l'Etat, du département ou des communes ayant le même caractère.

- La licence est due par toute personne ou société se livrant à la vente en détail des boissons alcoolisées ou fermentées, soit à consommer sur place, soit à emporter pour chaque établissement de vente sans réduction pour les succursales.

b- les taxes assimilées

Elles concernent généralement :

- La taxe de pacage **:** Cette taxe est établie par animal venant pâturer sur le territoire du Bénin au nom du possesseur des animaux. Le tarif de la taxe est fixé comme suit : 100f à 500f par animal et par an.

- La taxe sur les spectacles, jeux et divertissement **:** cette taxe frappe d'une façon générale toute autorisation de manifestation à caractère bruyant.

- La taxe sur la vente des boissons fermentées préparation artisanale **:** elle est due par tout commerçant vendant ces boisons, que la vente ait lieu dans les établissements fixes ou sur les marchés.

-La taxe sur la publicité **:** elle frappe la publicité faite soit à l'aide d'affiches (imprimées ou manuscrites apposées sur les murs ou sur un lieu public), soit de panneaux-réclame, soit de panneaux lumineux, soit d'appareils sonores.

- La taxe sur les taxis ville à deux roux **:** cette taxe est due par le propriétaire de taxis.
- Les taxes indirectes à la disposition de la commune concernent :

La taxe sur consommation d'électricité, la taxe sur les locaux loués en garni et la taxe de développement local.

- la taxe sur la consommation d'eau et d'électricité est perçue en fonction de la quantité d'énergie électrique et d'eau consommée par les usagers. Elle est recouvrée sans frais, en lieu et place de la commune par les sociétés distributrices d'électricité et d'eau en même temps que leurs factures. Elle est reversée par ces sociétés par trimestre au trésor.

-la taxe sur les locaux loués en garni est relative aux taxes payées par les hôteliers logeurs ou loueurs de chambres ou maisons. Cette taxe est calculée sur le montant de toute location de chambre d'après un relevé mensuel adressé par le redevable au maire et versée directement à la caisse du receveur des impôts dans les dix jours du mois suivant celui pour lequel cette taxe est due.

- La TDL est perçue sur **:**

La vente de coton et tous autres produits agricoles et leur dérivés, les produits vivriers (céréales, légumineuses, cossettes, gari et autres farines, fruits, tubercules, produits maraichers), le bétail, et les produits halieutiques ;

La traversée du territoire pour les troupeaux en transhumance ;

Le transport pour les noix d'anacarde et autres produits oléagineux, les produits miniers, forestiers ; Les recettes d'exploitation des parcs nationaux, musées et Autres sites touristiques.

Tableau 2 : Décomposition des ressources fiscales

Impôts et taxes gérés par les services déconcentrés (DGID)	**Impôts et taxes gérés par les communes**
-contributions foncières (CFPB/**NB**) -patente et licences -TDL -taxes sur armes à feu -autres impôts directs et taxes assimilées.	- taxes de pacage -taxes sur barques à pirogues motorisées - taxes sur les spectacles, du jeu et divertissement - taxes sur la vente des boissons fermentées - taxes sur la publicité -taxes sur les taxis ville à quatre, trois et deux roues -autres impôts indirects.

Source : *Réalisé par les auteurs à partir du de la fiscalité*

B- Les ressources non fiscales

Les ressources non fiscales sont des produits d'exploitations du domaine public, les produits de prestation de services et les produits du patrimoine communal présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Décomposition des ressources non fiscales de CL

Produits d'exploitation du domaine public	**Produits de prestation de services**	**Produits du patrimoine communal**
-Droit de mutation -produits des inhumations et concessions -délivrance du permet d'habiter -Exploitation des carrières et mines -Redevance installation appâtâmes et hangars -Droits de place sur les marchés -Taxes stationnement sur gares routières -Droit de stationnement et parking.	-produits d'exploitation des actes administratifs -produits des amendes par les tribunaux -redevances pour prestation d'électricité et d'eau -taxes d'enlèvement des ordures -taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires -taxes sur les coûts de bois	-Produits location de biens communaux -produits de la vente de biens meubles et immeubles

Source : *Réalisé par les auteurs à partir du de la fiscalité*

2-Les ressources externes

Les ressources externes comprennent entre autres :

- Les transferts de l'Etat sous forme de dotations de subvention, de fonds de concours ou des transferts des parts des taxes revenant aux communs,
- Les transferts et fonds de concours des partenaires au développement dans le cadre de la coopération décentralisée,
- Les transferts provenant des organismes de financement des projets de développement initiés par l'Etat ou par les communes en coopération avec les partenaires,
- Les ressources de l'emprunt.

A- Les transferts financiers de l'Etat

Ils comprennent les parts revenant aux communes :

-des produits de la taxe touristique prélevée par l'Etat sur les nuitées dans les hôtels, auberges, sites touristiques installés dans la commune,

-des produits de la taxe sur véhicules à moteur,

-des produits de la taxe de voirie perçue au cordon douaniers,

-des produits de la taxe sur valeur ajoutée (TVA) perçue au cordon douaniers

-des produits de la taxe sur l'exploitation des carrières et des mines.

C- Les transferts des partenaires techniques et financiers

Sous cette rubrique on peut distinguer plusieurs fromes de transfert financier des qui participent au développement. On peut noter :

1. Les contreparties des projets de développement inities par l'Etat en collaboration avec des partenaires extérieurs dans divers secteurs ;
2. Les fonts obtenus : dans le cadre de la coopération décentralisée ; des institutions de financement ; des ONG etc.

D- Les ressources des emprunts

La commune est une collectivité territoriale décentralisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle peut s'adresser à des institutions de financement des collectivités locales pour les emprunts.

SECTION 2 : DEROULEMENT DE STAGE

Au niveau de cette section, nous allons faire part des travaux effectués et de quelques-unes des difficultés que nous avons rencontrées au sein de la mairie de Bantè au cours de notre stage.

PARAGRAPHE 1 : Travaux réalisés aux services des affaires financières et économiques (SAFE)

Dès notre arrivée au SAFE nous avons été accueillis par le chef dudit service, monsieur Koffi BALOGOUN, par les chefs divisions ainsi que tous les personnels de la mairie en occurrence monsieur le maire Comlan FAGBEMON et son premier adjoint. Durant notre séjour au SAFE, nous avons eu d'abord des entretiens avec le chef service sur les différents modes de recouvrement des ressources financières et leurs contributions dans le développement de la localité. Ensuite, nous avons pris connaissance des comptes administratifs et de budget (2016 à 2020) afin d'évaluer la capacité de mobilisation des ressources de la commune. Nous avons étudié la monographie et le plan de développement de la commune. Nous avons fait des tournés sur le terrain pour voir comment les contribuables s'acquittent de leurs droits fiscaux.

PARAGRAPHE 2 : Difficultés rencontrées

Le stage que nous avons effectué au sein de la mairie de Bantè dans le but de confronter nos enseignements théoriques reçus à la FASEG à la réalité du monde professionnel était au départ difficile pour nous. Le chef service n'était pas stable, il est souvent pris par les activités de la mairie. Néanmoins, pour nous permette d'atteindre nos objectifs, il a mis à notre disposition tout ce dont nous avons besoin et nous a confiés aussi à ces collègues ainsi qu'au chef division, ce qui nous a permis finalement de nous familiariser avec le personnel de cette structure qui est la mairie de Bantè.

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Dans ce chapitre il est question de présenter le cadre théorique de l'étude et en suite la revue de littérature et méthodologie pour la conduite de cette étude.

SECTION 1 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

Cette section s'articule autour de deux parties. La première est consacrée à la problématique et l'intérêt de l'étude. La seconde présente les objectifs et les hypothèses de l'étude.

PARAGRAPHE 1 : PROBLEMATIQUE ET INTERET DE L'ETUDE

La formulation des objectifs et des hypothèses de cette étude nous renvoie d'abord à la présentation de la problématique et de l'intérêt de l'étude. Mais avant tout, notons que le but de ces travaux n'est pas d'étudier l'effet de l'incivisme fiscal et de fraude fiscale à Bantè, mais d'analyser empiriquement les effets de l'incivisme fiscal et de fraude fiscale sur la mobilisation des ressources fiscales locales durant la période de 2016 à 2020 dans la commune de Bantè.

1-**Problématique de l'étude**

Dans l'optique de promouvoir un développement à la base et d'asseoir la base d'une démocratie de proximité, le Benin a opté pour la décentralisation qui est un moyen d'impulser le développement local à travers une large participation des citoyens à la gestion de leurs communes. La décentralisation appelle au changement des populations qui désormais doivent apprendre à compter sur elles-mêmes.

Pour cela, la **loi n°97-029 du 15janvier 1999 portant organisation des communes en République du Benin** a été votée et promulguée pour la mise en œuvre du processus de la décentralisation. Cette loi stipule en son article premier « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi ».

Les ressources fiscales que sont les impôts et taxes constituent de nos jours, les principales sources de revenu pour les collectivités locales. Les prélèvements de ces ressources fiscales par les collectivités sont opérés sur les personnes physiques ou morales soit sur les biens qu'elles possèdent, soit sur les revenus qu'elles gagnent ou encore sur les dépenses qu'elles effectuent. Le nombre élevé des membres d'une communauté constitue une potentialité sur lequel la collectivité à travers l'administration fiscale, peut prélever des ressources pour pouvoir couvrir ses besoins de fonctionnement dans le but d'atteindre ses objectifs.

Il faut donc s'appuyer sur la fiscalité à travers la mobilisation des ressources fiscales pour réussir l'auto gestion des communes. Mais force est de constater que la mobilisation des ressources fiscales rencontre d'énormes difficultés notamment dans la commune de Bantè dont

le plus courant est l'incivisme fiscal. L'incivisme fiscal est la principale cause de la faible mobilisation des ressources fiscales dont la manifestation la plus courante est la fraude fiscale. Ce qui handicape sérieusement la mobilisation des ressources fiscales dans la commune de Bantè. Cependant, nous pensons que le défis de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale ne devrait être une entrave majeure au développement des collectivités locales si nos collectivités locales parvenaient à avoir une meilleure connaissance de leurs situations de l'incivisme fiscal et de fraude fiscale.

-Quelles sont les causes de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale ?

-Quelles en sont leurs conséquences sur la mobilisation des ressources communales ?

2- L'intérêt de l'étude

La présente étude nous permettra de découvrir tout ce qui entoure la situation de l'incivisme fiscal et de fraude fiscale des communes du Benin en particulier celle de Bantè. Elle nous aidera aussi à relever les contraintes que rencontrent les responsables communaux de la mairie au développement des collectivités locales afin de mieux se situer en ce qui concerne la mobilisation des ressources fiscales locales. Elle nous permettra de contribuer à la réduction des cas du refus des contribuables de **s**'acquitter des droits fiscaux. Elle nous permettra aussi de connaitre les facteurs clés de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale sur la mobilisation des recettes fiscales, des moyens de lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude fiscale. Cette démarche nous a permis d'exposer les difficultés relatives à l'étude des collectivités et d'établir un bilan sur l'apport de la décentralisation en ce qui concerne la mobilisation des ressources fiscales et la gestion budgétaire des collectivités locales.

Pour conduire la recherche et comme toute démarche scientifique, nous allons définir les objectifs de l'étude et formuler des hypothèses.

PARAGRAPHE 2 : OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE

A ce niveau, nous allons déterminer les différents objectifs de notre étude et formuler les hypothèses qui, par la suite, seront vérifiées.

A-Objectifs de recherche

Notre étude vise un objectif général soutenu par deux objectifs spécifiques

- **Objectif général**

 L'objectif général de cette étude est d'aider la commune à optimiser la mobilisation des ressources fiscales locales

- **Objectifs spécifiques**
 - Justifier l'existence de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè
 - Evaluer les effets de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des ressources fiscales dans la commune de Bantè

B- Les hypothèses et tableau de bord de l'étude

- **Les hypothèses**

Notre recherche suit une **démarche hypothético-déductive**. Elle essaie de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises. Pour mener bien notre étude, nous avons formulé deux hypothèses.

Hypothèse1 : La mobilisation des recettes fiscales locales rencontre d'énormes difficultés.

Hypothèse2 : La faible mobilisation des recettes fiscales constitue un obstacle au financement des infrastructures et du développement dans la commune de Bantè.

- **Tableau de bord de l'étude**

Avant la présentation de ce tableau de bord, il est important au préalable d'invoquer son rôle**.**

Le tableau de bord de l'étude est un outil de synthèse des grands centres d'intérêt de la recherche menée. Il sert de boussole dans l'évolution des travaux à venir en terme de méthodologie à adopter, à la revue de la littérature, du diagnostic puis de la solution à proposer. Ce tableau se compose de la problématique choisie, des objectifs formulés, des causes supposées et des hypothèses de l'étude.

Tableau4 : tableau de bord de l'étude

Niveaux d'analyse	Problématique	Objectifs	Causes (supposées)	Hypothèses
Niveau général	La faible mobilisation des ressources fiscales à l'échelle locale.	Aider la commune à optimiser la mobilisation des ressources fiscales locales.	-	-
Niveaux spécifiques 1	Le refus de certains contribuables de s'acquitter de leurs droits fiscaux.	Contribuer à la réduction du nombre de cas de refus de s'acquitter des droits fiscaux.	L'absence de civisme de certains contribuables qui privilégient leur propre intérêt au détriment des intérêts de la communauté.	La mobilisation des recettes fiscales rencontre d'énormes difficultés.
Niveaux spécifiques 2	L'insuffisance des services sociaux de base.	Contribuer à l'amélioration des dépenses d'investissement dans la commune de Bantè	La faible mobilisation des ressources fiscales réduit les marges de manœuvres des autorités locales dans les dépenses d'investissements	La faible mobilisation des recettes fiscales constitue un obstacle au financement des infrastructures et du développement dans la commune de Bantè.

SECTION 2 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans cette partie portant méthodologie de recherche, nous clarifierons quelques concepts relatifs à notre thème d'étude, nous essayerons de préciser les apports théoriques sur l'incivisme fiscal et fraude fiscale puis les techniques de recherche.

PARAGRAPHE 1 : CLARIFICATION DES CONCEPTS ET REVUE DE LITTERATURE

Cet exercice est une étape importante dans la réalisation de notre étude. Elle consiste à aborder les concepts clés qui pourraient favoriser la compréhension de notre sujet.

1-1 Clarification des concepts

1-1-1 Incivisme fiscal

Le recouvrement des ressources fiscales locales est compromis par le refus de certains contribuables de s'acquitter de leurs devoirs civiques. C'est l'incivisme fiscal qui est une infraction à la loi commise intentionnellement dans le but d'échapper totalement ou partiellement à l'impôt. L'incivisme fiscal peut être simplement défini comme une absence de civisme. Cela se traduit dans la pratique, dans le comportement du citoyen par une grande préoccupation pour ses intérêts personnels au détriment de ceux de la communauté dans laquelle il vit. Pourtant, l'obligation de payer ses impôts tire son fondement de la constitution.

1-1-2 Fraude fiscale

La fraude fiscale peut être définie comme une infraction à la loi dans le but d'échapper à l'impôt de minimiser le montant. La fraude fiscale s'apparente à une notion voisine qu'est l'évasion fiscale, qui est l'utilisation par le contribuable des possibilités qui lui sont offertes par la législation ou par son absence, son imprécision ou ses lacunes pour minimiser son impôt et échapper à toutes charges fiscales.

1-1-3 Ressources fiscales

Les ressources fiscales sont alimentées par les impôts directs, les impôts indirects, et taxes assimilées. Elles comprennent :

- La taxe professionnelle unique, la taxe foncière unique, les patentes et licences dans les localités où les registres fonciers urbains existent.
- La contribution foncière des propriétés bâties, la contribution des propriétés foncières non bâties, les patentes et les licences ainsi que les impôts d'état de petite entreprise soumise au registre du forfait dans les localités dotées de RFU.
- La taxe du développement local (TDL)

1-1-4 Impôts

Il existe plusieurs définitions de l'impôt mais celle que nous avons retenu vient de MM. MELTH et BELTRAME : l'impôt est une prestation pécuniaire, requise des personnes physiques ou morales de droit privé voir public, d'après leurs facultés contributives, par voir d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie déterminer en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de puissance publique. Une telle définition est juste pour les impôts locaux à la seule différence que ces derniers servent uniquement à financer le développement local.

1-1-5 Fiscalité locale

La fiscalité locale, se définit comme le système de liquidation et de perception des impôts au profit des CT. C'est l'ensemble des règles et procédures relatives à la liquidation et à la perception des impôts pour le compte des communes. La fiscalité locale s'entend comme l'ensemble des impôts et taxes qui sont perçus au profit du budget communal. Elle se décompose en impôt perçu par les services déconcentrés de l'état au profit du budget local et en ressources à caractère fiscal collectées par les services techniques de la commune. Cette dernière catégorie de ressources relève de la compétence exclusive des CL qui les instituent et fixent les montants par délibération du conseil communal. Selon Maurice DUVERGER : la fiscalité est l'ensemble des impôts.

1-1-6 La décentralisation

Selon le dictionnaire universel, la décentralisation se définit comme un système dans lequel une collectivité ou un service technique s'administre librement sous le contrôle de l'état. De même, plusieurs auteurs ont défini ce mot.

Pour le professeur LAUBADERE, « la décentralisation évoque une idée de la collectivité locale qui, bien qu'englobe dans une collectivité plus vaste s'administre elle-même et gère elle-même ses propres affaires ». Cette deuxième définition se complète par celle proposée par le professeur WALINE à savoir : «la décentralisation est le transfert du pouvoir des décisions aux autorités librement élues par les intéressés eux-mêmes à qui on a reconnu les intérêts distincts et la compétence de gérer eux-mêmes ou de faire gérer par leurs élues ces intérêts. Pour ADJAHO et al. (2004) «la décentralisation est un transfert et un partage de pouvoir entre Etat et les autorités locales élues d'un pays ». Elle permet donc aux citoyens de mieux participer à la vie socio-économique et politique du pays. Elle consacre le partage du pourvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les CT. Par ailleurs, il convient de distinguer la décentralisation et la déconcentration. Dans le premier cas, une plus grande

liberté est octroyée aux CT alors que dans un second cas, la loi confie certains pouvoirs de décision aux représentants de l'administration centrale. Ainsi le maire élu par conseil communal constitue l'autorité décentralisée, par contre, les attributions des préfets précèdent la déconcentration. Les cinq lois fondamentales de la décentralisation sont entre autres :

- la loi n°97-028 du 15 janvier1999 portant organisation de l'administration en République du Benin ;

- la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;

- la loi n°98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier ;

- la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Benin :

- La loi n°98-008 du 09 mars 2000 portant régime électoral en République du Benin.

1-1-7 Collectivités locales

Selon l'article 2 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Benin, elles « constituent un cadre institutionnel pour l'exercice à la base. Elles sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elles constituent l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales ».

1-1-8 Développement local

Le développement se définit comme un progrès intégral de l'homme dans toutes les dimensions de son être à travers des facteurs démographiques, économiques, socio-culturels et politico juridique.

Il n'existe pas une théorie de développement local. C'est un concept qui date des années 70 et on peut retenir qu'il est le résultat du processus dialectique entre le centre et le périphérique qui en conférant aux CL une double fonction de production et de régulation, permet à la société de se produire elle-même.

Le **PNUD** définit le développement comme le fait d'élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes. Cette définition est inspirée de la théorie des besoins essentiels (ou élémentaires) créée dans les années 1970 au sein du BIT.

Pour BESSAN et al (2010), le développement local est une volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions

en vue de construire par leurs efforts conjoint avec le reste de la population, un projet d'avenir à ce territoire en intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles en articulation avec les autres niveaux de décision.

1-1-9 recensement fiscal

Les déclarations du contribuable lors de la déclaration d'existence brillent le plus souvent par leur caractère incomplet, inexact. Face à un tel danger qui est une manifestation délibérée de frauder pour payer moins d'impôts, le recensement fiscal apparaît plus que nécessaire. Pire encore si le contribuable ne produit pas de déclaration d'existence, il sera relativement à l'abri du paiement de l'impôt. Là encore nous voyons la nécessité du recensement fiscal.

En effet le recensement fiscal consiste pour l'administration fiscale à se déplacer sur le terrain et avoir pour objectifs principaux de procéder à une identification et à un dénombrement des personnes imposables et à cerner les activités économiques susceptibles de générer l'impôt.

C'est une opération qui peut être ponctuelle ou périodique. Mais la réussite de cette opération dépend de son caractère inopiné. Sinon, d'autres contribuables une fois au courant de l'opération ferment les locaux où ils mènent leurs activités pour échapper à l'interrogatoire du fisc.

Les agents recenseurs parcourront toutes les rues, immeuble après immeuble de la commune à la recherche des informations suivantes :

- identité et adresse de l'occupation ;
- adresse et identité du propriétaire ;
- nature de l'activité exercée dans l'immeuble ;
- date de commencement de la profession ;
- montant des loyaux acquittés ;
- consistance de l'immeuble ;
- caractéristiques du secteur.

Le recensement fiscal permet de compléter ou d'enrichir le fichier des contribuables.

Toutefois, il faut relever que ces informations ne sont pas nécessairement données par les occupants des lieux. C'est là que l'on parle de recensement indirect.

Les impôts locaux les plus touchés par le recensement fiscal sont :

- la patente ;
- la taxe des biens de mainmorte ;
- la taxe de voirie ;
- la contribution du secteur informel ;
- la taxe de résidence ;
- La taxe sur les jeux ;

- La taxe sur la publicité ;
- La licence des débits de boisson.

Le plus souvent, le recensement fiscal permet d'améliorer de façon significative la mobilisation des ressources fiscales locales. Il est un correctif de la mauvaise foi du contribuable. Pour que l'opération ait les effets escomptés, il faut qu'elle soit menée par les agents des différentes divisions fiscales.

1-1-10 services sociaux de base

Les services sociaux désignent, dans les pays industrialisés, l'ensemble des institutions, publiques ou privées, assurant ce que l'on appelle en général le **travail social** c'est-à-dire la protection des personnes vulnérables (ou fragiles) de par leur situation économique (pauvreté), médicale (handicap), leur âge (enfance et vieillesse), leur isolement social (délinquants, sans abris) ou linguistiques (et les problèmes de maltraitance chez les enfants).

1-2 Revue de littérature

La gestion du système budgétaire des collectivités locales est devenue une problématique à la promotion de développement local. Aujourd'hui, de nombreux acteurs de la décentralisation s'intéressent aux budgets locaux. Les études recommandées par le Programme National du Développement local(PNDL) ont relevé les résultats suivants : faible niveau de recouvrement des ressources financières des collectivités locales, faiblesse des investissements publics locaux, absence du système concerté de mobilisation de ressources financières des CL etc. Ces résultats constituent des constats généraux de toutes les CL dont certains d'entre eux sont dus par l'incivisme fiscal et la fraude fiscale.

Au regard de la littérature économique, plusieurs analyses ont été faites quant à ce qui concerne l'incivisme fiscal et la fraude fiscale.

Cependant, faute de meilleurs estimations, les estimations de l'économie souterraine peuvent tenir lieu d'estimation de la fraude fiscale, puisque toutes les activités de ce type échappent généralement aux autorités locales et transgressent donc les lois, SOMCHAN RICHUPAN (1984, p38).

Selon SEMILINKO et al (2004), l'impôt renfloue les caisses de l'Etat et assure aussi l'autonomie financière des CL. La fiscalité locale apparait ainsi indissociable de la décentralisation. Dans le cadre de la décentralisation, des textes de loi ont été élaborés dans le but de réussir ce processus. Des organisations non gouvernementales (ONG) ont été initiées, des sciences de réflexion et de formation à la gestion locale en vue de préparer des nouvelles collectivités à la mise en œuvre.

Quant à AVOUNGNASSOU R. Gervais (1998), il fait une étude sur les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées à travers son mémoire de fin de formation, cycle I, ENA. A l'issue de sa réflexion, il a affirmé que c'est l'ignorance des contribuables par rapport à leurs obligations et l'incivisme fiscal qui expliquent les rebuts et estime qu'une amélioration des ressources fiscales passe nécessairement par l'acceptation de l'idée de l'impôt et l'adhésion du citoyen à son paiement. Par contre TCHOKONA (2002), a abordé la problématique de l'incivisme fiscal au Bénin à la fin de sa formation à l'ENA, cycle I. Il suggère que le respect des obligations fiscales par les contribuables réside dans le perfectionnement du contrôle fiscal. Il ajoute qu'il faut associer le contribuable au travail fiscal pour réduire l'incivisme et la fraude, source d'iniquité. Il dénote la nécessité de combattre l'absence de culture fiscale et de lutter contre la fraude et l'incivisme fiscal par la mise en place des mesures incitatives de paiement.

TCHOGNINOU et al (2007) ont affirmé que les CL souffrent d'insuffisance de ressources au budget car elles n'arrivent pas à assurer la survie de la population. Pour ce faire, ils préconisent qu'il serait souhaitable que l'Etat apporte des aides financières nécessaires et surtout à temps aux collectivités pour leur permettre d'assurer la survie de leurs populations

Cette prise en charge se traduit par une augmentation de dépenses financières, et donc un dépérissement de l'autonomie. Pour atteindre la viabilité de nos entités locales, il importe à l'Etat de veiller à une adéquation entre les charges et ressources locales, de dynamiser les structures de productions locales, délimiter les missions assignées aux CL.

Selon M. MODOU NDIAYE1, (2007), la satisfaction de nos collectivités locales découle d'un certain nombre d'entraves notamment : difficultés de recouvrement de taxes locales, insuffisance de ressources humaines compétentes au niveau des CL, le rôle de certains élus qui jouent leur réflexion sur des réalisations à court terme.

PARAGRAPHE 2 : METHOLOGIE DE L'ETUDE

Elément sensible de tout travail, la méthodologie de l'étude nous permettra de mieux identifier l'outil d'analyse des données et ensuite choisir le cadre opérationnel de notre hypothèse qui nous permettra de donner à notre étude une valeur scientifique qui crédibilise nos résultats.

A-Moyens de collecte des données

Il sera nécessaire de définir la population cible, l'échantillon et de présenter les méthodes de collectes.

1-Population mère

C'est la population de laquelle a été tirée la population cible. La commune de Bantè.

2- La population cible

La population cible de notre investigation est constituée de tout contribuable de la commune de Bantè.

3- Echantillonnage

Compte tenu de l'aspect scientifique du sujet, l'échantillonnage considéré est tous les contribuables aux recettes fiscales de la commune de Bantè. L'analyse dans le temps et dans l'espace a pris en compte les prévisions, les recouvrements, les écarts entre le recouvrement ou la réalisation et de la prévision au niveau des recettes fiscales et des dépenses d'investissement et puis l'analyse financière. Donc nous avons constitué un échantillon de convenance. Selon **Earsterby et al (1993),** un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité et de coût. Un échantillon est qualifié de convenance s'il ne repose sur aucune méthode qui garantit à priori sa représentativité.

B- Méthode, technique de travail et approche théorique

1- **Méthode et technique de travail**

Ce travail a nécessité : la recherche documentaire, l'entretien.

- **La recherche documentaire**

Elle consiste à consulter les documents élaborés et disponibles à la mairie. Il s'agit essentiellement des budgets et des comptes administratifs ou de gestion, PDC, les arrêtés, etc. Une analyse approfondie a été faite à base de ces documents. Les différentes informations couvrent la période de 2016 à 2020. Comme tout processus d'apprentissage n'est efficace et ne donne de meilleurs résultats que s'il se base sur les observations fiables sur plusieurs années, nous nous servirons des informations secondaires recueillies dans les mémoires et thèses disponibles à la FASEG de l'UAC ainsi que de l'internet.

- **Les entretiens.**

Dans le but de collecter les informations sur la perception des acteurs locaux des recettes fiscales, des entretiens directs ont été réalisés. Ces entretiens avec les personnes ressources en la matière nous ont permis de compléter les informations tirées des documents. Les personnes ressources ciblées sont entre autre, le C/SAFE, le secrétaire général et le receveur des impôts.

2- Approche théorique

- **Outils d'analyse**

Le traitement des données sera en partie manuel et en partie informatique. Il sera fait à l'aide d'un dépouillement manuel et de l'utilisation des techniques d'analyse des données avec l'utilisation de logiciel WORD et EXEL pour la réalisation des tableaux et des graphes. Ces données ainsi collectées sont analysées en vue d'une synthèse générale de l'étude. Pour ce fait, les budgets, les comptes administratifs ont été examinés. Sur la base de ces données, nous aurons à confectionner des tableaux comparatifs d'émission et réalisation. Ce qui nous amène à dégager les écarts qui feront l'objet d'analyse et d'interprétation. Nous avons également eu à tracer des graphiques afin de mettre en relief les résultats obtenus.

- **Validation des hypothèses**

Les évolutions des montants recouvrés issus des recettes fiscales seront soumises à un traitement pour la vérification des hypothèses. Les informations traitées seront issues des budgets et des comptes administratifs de la commune.

- **Vérification de l'hypothèse n°1**

Cette hypothèse sera vérifiée en calculant les écarts entre les recouvrements et les prévisions des recettes fiscales.

ECART= RECOUVREMENT - PREVISION

La prévision est le montant des recettes fiscales que la commune attend des contribuables et le recouvrement est le montant des recettes fiscales recouvrées.

- Si écart > 0, alors, l'écart est favorable, donc pas d'incivisme fiscal
- Si écart < 0, alors, l'écart est défavorable, il y a incivisme fiscal
- Si écart =0, alors la réalisation est effective.

L'hypothèse 1 est vérifiée si l'écart est défavorable. Il y a donc existence de l'incivisme fiscal.

- **Vérification de l'hypothèse n°2**

Cette hypothèse sera vérifiée en calculant le taux de réalisation des recettes recouvrées et en analysant l'évolution des recettes recouvrées et des réalisations effectuées, relatives à ces recouvrements dans la commune de Bantè.

TAUX DE REALISATION= (REALISATION/ RECOUVREES) x 100

Les variations du recouvrement des recettes fiscales de la commune déterminent la variation des réalisations des infrastructures de la commune. Si les recettes recouvrées sont faibles, les

réalisations seront de même moins importantes, de même, une importante mobilisation des recettes fiscale sera objet d'un effort de réalisations laudatif.

- Contraintes et limites de l'étude

Au cours de la réalisation de ce travail, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés. En effet, la présentation des comptes administratifs de la commune de Bantè varie d'une année à une autre. On note aussi la non disponibilité de certaines informations relatives à l'année 2021. Ce qui nous oblige à limiter notre étude à l'année 2020.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse des données, vérifie les hypothèses précédemment émises et enfin, formule les recommandations.

SECTION 1 : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

Dans cette section, nous présentons et analysons les données et /ou informations collectées qui seront par la suite vérifiées.

PARAGRPHE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

1- De la présentation des données à la restitution des résultats relatifs à l'hypothèse 1

Ce paragraphe expose les données et résultats relatifs à l'hypothèse1.

A- Présentation des données

Les données collectées et relatives à la mobilisation des recettes fiscales locales ainsi qu'à leurs prévisions sont issues du compte administratif de la commune de Bantè.

Elles sont présentées dans le tableau 5 ci-dessous afin de mieux dégager et appréhender les différents écarts qui en résultent. Elles couvrent la période de 2016 à 2020.

Tableau 5 : Contribution des recettes fiscales de 2016 à 2020 (en FCFA)

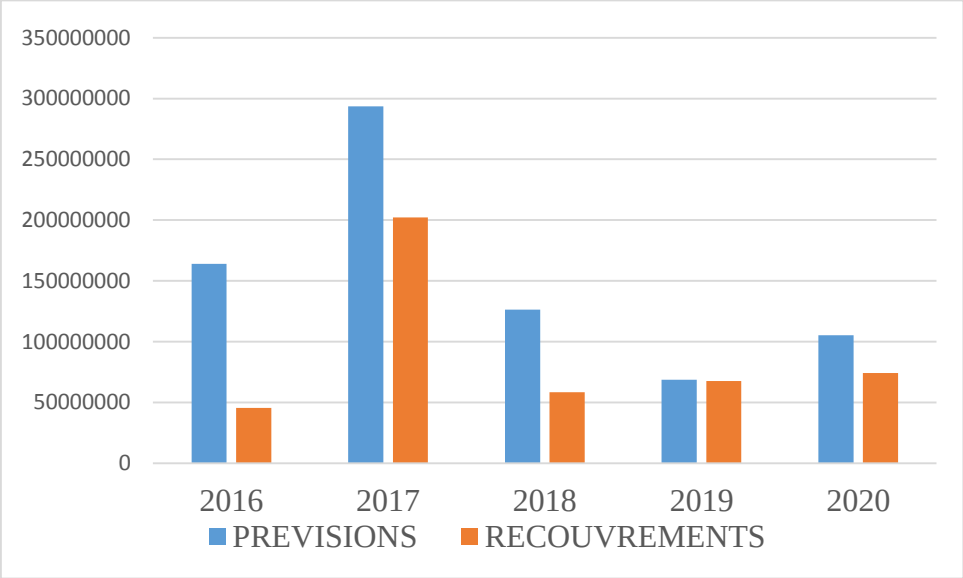
ANNEES	PREVISIONS	RECOUVREMENTS	ECARTS	TAUX DE RECOUVREMENT
2016	163925000	45461998	-118463002	27,73%
2017	293701113	202061511	-91639602	68,80%
2018	126375423	58470178	-67905245	46,27%
2019	68533397	67687112	-846285	98,77%
2020	105238395	74197129	-31041266	70,50%
TOTAL	757773328	447877928	-309895400	62,41%

SOURCE : Réalisé par les auteurs à partir des comptes administratifs de 2016 à 2020.

En moyenne, le taux de recouvrement des recettes fiscales dans la commune Bantè ressort de 62,41% sur la période étudiée.

Le graphique ci-après montre l'évolution des prévisions et des recouvrements des recettes fiscales dans ladite commune. Ce graphique confirme bien les écarts constatés dans le tableau 5.

Graphe2 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la prévision.



Source : Données, comptes administratifs de la commune de Bantè

B- Analyse des résultats relatifs à l'hypothèse 1

Le tableau 5 et le graphe 2 ci-dessus montrent que les prévisions et les recouvrements des recettes fiscales locales varient d'une année à une autre dans la commune de Bantè. En effet, les taux de recouvrement des recettes fiscales sont respectivement de 27,73% ; 68,80% ; 46,27% ; 98,77% et 70,50% au cours des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Autrement dit, sur la période sous revue, à part l'année 2019 qui affiche un taux de recouvrement élevé (98,77%), les recouvrements sont en dessous des 75 % avec une moyenne de 62,41% sur la période. C'est l'année 2016 qui a enregistré le taux de recouvrement le plus bas, soit 27,73% suivie de l'année 2018 qui enregistre environ le double du taux de 2016 avec un niveau de 46,27%. Le taux de recouvrement de 2019 montre un effort laudatif de la part des autorités en charge de la mobilisation des recettes fiscales de la commune. Cela est peut-être dû à une exactitude dans les prévisions qui ont affiché leur niveau le plus bas cette année-là. Autrement dit, les prévisions des années 2016, 2017, 2018 et 2020 semblent beaucoup plus optimistes. Globalement, on voit bien que le niveau des recouvrements est inférieur au niveau des prévisions. Ainsi, les écarts entre les recouvrements et les prévisions des recettes fiscales sur la période de 2016 à 2020 sont négatifs et significatifs. Certes, plusieurs phénomènes comme la mauvaise prévision ou encore la mévente peuvent être à la base de ces écarts entre prévision et recouvrement. Mais dans le cas spécifique de la commune de Bantè, ces écarts négatifs

constatés sont plus le reflet de l'incivisme et de la fraude fiscal observés au sein de la population de Bantè. Les agents recouvreurs sont le plus souvent opposés aux refus des contribuables de s'acquitter de leurs droits fiscaux. Ces agents collecteurs sont menacés par des machettes, gri-gri et propos incantatoires au risque de leur vie. Par ailleurs, certains contribuables dissimulent le montant d'impôts à payer. En conséquence, les ressources fiscales locales sont réduites, rendant inoptimale la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè. Quoi qu'on dise, la mobilisation des recettes fiscales s'avère une tâche assez difficile

La commune de Bantè n'échappe pas à la règle, la mobilisation des recettes fiscales rencontre d'énormes difficultés.

2- De la présentation des données à la restitution des résultats relatifs à l'hypothèse 2

Dans le tableau 6 ci-dessous, sont récapitulées les données collectées et relatives aux recettes fiscales recouvrées ainsi qu'aux dépenses d'investissements spécifiques à ces recettes dans la commune de Bantè.

Ces données sont issues du compte administratif de la commune et concernent la période de 2016 à 2020.

Tableau 6 : Dépenses d'investissement de la commune de Bantè de 2016 à 2020

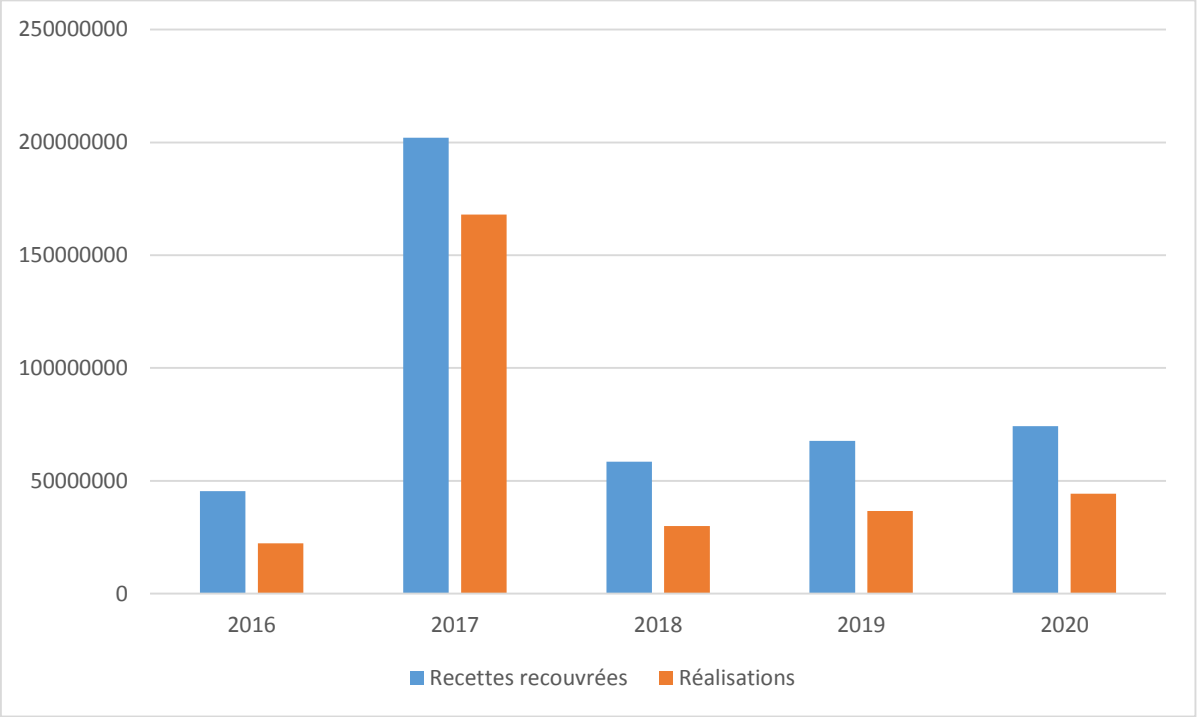
Années	Recettes recouvrées	Réalisations	Taux de réalisation
2016	45461998	22318495	49,09%
2017	202061511	168076975	83,18%
2018	58470178	29987413	51,28%
2019	67687112	36595233	54,06%
2020	74197129	44349899	59,77%
Total	447877928	301328015	59,47%

***SOURCE** : Auteurs, comptes administratifs de 2016 à 2020*

Le taux de réalisation moyen dans la commune de Bantè ressort environ 59,47% sur la période étudiée.

Le graphe3 ci-dessous montre la tendance des dépenses d'investissement dans la commune de Bantè. Elles évoluent au rythme des recettes recouvrées.

Graphe 3 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la réalisation.



Source : Auteurs, données comptes administratifs de la commune de Bantè

B- Analyse des résultats relatifs à l'hypothèse 2

Les données du tableau 6 ci-dessus montrent que les recouvrements des recettes de la commune de Bantè et les réalisations varient d'une année à une autre. On constate que les réalisations suivent la tendance des recettes recouvrées. Autrement dit, lorsque que les recettes recouvrées augmentent, les dépenses d'investissement augmentent aussi, lorsque les recettes fiscales diminuent, les dépenses d'investissement baissent tout autant.

En effet, au cours des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, les taux de réalisation des infrastructures de développement sont respectivement de 49,09% ; 83,19% ; 51,28% ; 54,04% et 59,77%. Par ailleurs, sur la période considérée, excepté l'année 2017 qui affiche un taux de réalisation élevé (83,18%), les dépenses d'investissement sont en dessous de 60 %. Toute chose égale par ailleurs, c'est l'année 2016 qui a enregistré le taux de réalisation le plus bas, soit 49,09%, suivi de l'année 2018 avec un taux de réalisation de 51,28%. Rappelons que cette même tendance a été observée au niveau des mobilisations sur ces deux années. Le taux de réalisation élevé observé en 2017 est dû à une recette inattendue de la part de la commune, la patente complémentaire.

Aussi, selon le graphe 3, lorsque les recettes recouvrées enregistrent une tendance haussière, les dépenses d'investissement en font de même, et lorsque ces recettes baissent, les dépenses

aussi chutent. On en déduit donc que les réalisations des infrastructures du développement dépendent du niveau de recouvrement des recettes de la commune. Une faible mobilisation des recettes fiscales induit de ce fait de faible dépense d'investissement. Par conséquence, il s'en suit une insuffisance des services sociaux de base. On conclut donc que l'incivisme fiscal et la fraude fiscale réduisent le taux de réalisation des infrastructures de développement dans la commune de Bantè.

PARAGRAPHE 2 : vérification des hypothèses

A ce niveau de notre analyse, il importe de confirmer ou d'infirmer les hypothèses qui sous-tendent notre étude.

A- Validation de l'hypothèse 1

L'hypothèse1 de base est que la mobilisation des recettes fiscales de la commune rencontre d'énormes difficultés. L'analyse des résultats à cette hypothèse révèle l'existence des écarts négatifs et significatifs entre les recouvrements et la prévision des recettes fiscales de la commune avec un taux de recouvrement moyen qui ressort de 62,41%. Les causes à la base de ces écarts sont entre autre la peine infligée aux agents recouvreurs pour la collecte des recettes fiscales. En conséquence, la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè rencontre d'énormes difficultés.

Eu égard à ce qui précède, on conclut que l'hypothèse 1 est vérifiée et confirmée.

B- Validation de l'hypothèse 2

L'hypothèse 2 stipule que la faible mobilisation des recettes fiscales constitue un obstacle au financement des infrastructures du développement dans la commune de Bantè. Les résultats des données du tableau 6 indiquent que les réalisations évoluent dans le même sens que les recouvrements. De faibles dépenses d'investissement sont précédées par une faible mobilisation des recettes fiscales locales. Lorsque les mobilisations enregistrent une tendance à la hausse, les dépenses d'investissement augmentent également. On en déduit qu'une faible mobilisation des recettes fiscales constitue un obstacle au financement des infrastructures et du développement de la commune de Bantè. Ce qui confirme l'hypothèse 2 qui est donc vérifiée et confirmée.

SECTION 2 : CAUSES, CONSEQUENCES ET RECOMMANDATIONS

PARAGRAPHE1 : CAUSES ET CONSEQUENCES DE L'INCIVISME FISCAL ET DE LA FRAUDE FISCALE.

Dans ce paragraphe, il est question de présenter les causes et les conséquences de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale.

A- Les causes de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale

Les causes de la fraude fiscale plongent très loin leur racine dans l'instauration de l'impôt. Comme le souligne le président français **Georges Pompidou : «** Tout impôt en lui-même est une incitation à la fraude ». Nous voyons là qu'il est clair que l'instauration de tout impôt rencontre l'hostilité des contribuables. Ces derniers manifestent leur opposition par la fraude fiscale. Ces causes peuvent être classées en deux groupes.

1- Les causes psychologiques

La psychologie du contribuable n'est pas favorable à l'impôt. Beaucoup de travaux ont insisté sur l'importance de la mentalité des contribuables. Ce qui fait que le plus souvent ils cherchent des voies et moyens pour y échapper. A cet effet **MM Brochier et Tabatoni** disait : « la fraude est le fruit d'une fiscalité mal reçue ». Autrement dit la mentalité des contribuables est défavorable au paiement des impôts. Ce qui concourt fortement à créer un climat favorable à la fraude fiscale. De l'avis du **Pr Filga Michel SAWADOGO** le civisme fiscal fait appel à la psychologie du contribuable.

Dans les sociétés locales en général et dans la commune de Bantè en particulier, la valeur d'un homme est mesurée selon ses biens ou sa richesse. Ce qui amène très souvent les gens à admirer sans modération aucune les belles voitures, les belles maisons et autres biens luxuriants de certains hommes forts. Pour corroborer ce propos, **Jean Yado Toé** a écrit que « Jamais, aucun fléau n'a été considéré autant que la fraude douanière et fiscale avec autant d'indulgence et de complaisance ». C'est pour dire que les fraudeurs bénéficient auprès du public d'un préjugé favorable. Ils ne sont que trop souvent apparus sous l'étiquette d'hommes intelligents, seuls capables de déjouer les milles rets tendus par une administration tracassière. Ainsi, nous pouvons affirmer non sans raison qu'à Bantè, l'incivisme fiscal a largement pris une ascendance sur le civisme fiscal. Ce n'est plus comme au temps du grand père de **Jean MONNET** qui arborait son costume de dimanche pour aller s'acquitter de l'honorable contribution aux charges

publiques. De nos jours, le contribuable moderne aurait plutôt tendance à mettre sa tenue de combat.

Mais le problème est que l'on ne se pose même pas la question de savoir comment les intéressés ont fait pour acquérir leurs biens. Et si c'était le fruit d'une fraude fiscale ? Cette question ne semble pas effleurer l'esprit de bon nombre de citoyens. Ce qui nous semble encourager la fraude tout comme si la fin justifiait les moyens. A cet effet, un auteur anglais du XIX siècle disait : « le fraudeur fiscal me plaît, c'est un voleur honnête, car il ne vole que l'Etat qui n'est qu'une abstraction ». De nos jours, malheureusement, dans nos sociétés l'opinion de cet auteur Anglais vaut son pesant d'or. Pourtant, à l'opposé, l'opinion publique condamne fermement le vol de la chose d'autrui. Mais comment pouvons-nous expliquer ce paradoxe ?
Condamner fermement le vol de la chose d'autrui et tolérer pourtant la fraude fiscale qui est aussi un vol.
A notre avis le contraire aurait été raisonnable, car celui qui fraude vole une communauté toute entière alors que celui qui vole le bien d'autrui ne vole qu'un élément de la communauté.
A ce propos **Laurent FABUIS** disait que voler l'impôt, c'est voler les autres et ce vol ne mérite aucune indulgence.

2- Les causes économiques

Le prélèvement de l'impôt repose fortement sur l'économie. Plus l'économie d'un pays est performante, plus les recettes fiscales sont importantes. Mais le cas de la commune de Bantè est spécifique puisqu'elle ne possède pas d'autres sources de revenu si ce n'est les impôts et taxes. Mais le niveau de recouvrement des impôts reste insatisfaisant. En tout état de cause, le contribuable n'est tenté d'éluder frauduleusement l'impôt et de courir les risques que cela comporte que si la charge fiscale qu'il supporte excède sa capacité contributive.
Dans une société donnée, plus l'économie est performante, plus les risques de fraude sont minimisés. A contrario, une productivité faible ou médiocre est un facteur de fraude. En d'autres termes l'impôt est beaucoup mieux supporté lorsqu'il frappe un revenu élevé que lorsqu'il s'applique à un revenu faible. Ce qui est réconfortant c'est que l'impôt est payé en fonction de la faculté contributive de chaque contribuable. Cette justice fiscale n'est pas une vérité absolue à cause de l'incivisme fiscal qui engendre la fraude fiscale.

B- Les conséquences de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale

Les phénomènes que sont l'incivisme fiscal et la fraude fiscale ne sont pas sans conséquences, surtout pour les collectivités locales comme la commune de Bantè. Nous évoquons ci-après quelques une de leurs conséquences sur le plan social et sur le plan économique.

1-Sur le plan social

La fraude fiscale est un phénomène fortement social. Elle est tributaire plus ou moins de la mentalité de chaque communauté. La fraude et l'incivisme fiscal s'invitent dans le milieu socio- économique pour ralentir les efforts de développement. Nous pouvons retenir entre autres les conséquences suivantes :

Premièrement, la fraude fiscale ébranle le fondement de l'impôt. L'impôt se veut équitable et juste. Autrement dit, chaque contribuable doit ressentir le même poids en payant son impôt.

D'où la notion de justice fiscale. Mais la fraude fiscale porte une atteinte grave à la justice fiscale en ce sens que ceux qui fraudent allègent leur charge fiscale et la transfère sur le dos des honnêtes contribuables. Donc les honnêtes contribuables sont obligés de payer à la place des fraudeurs, ce qui efface toute notion de justice fiscale.

Deuxièmement, par ce comportement, les fraudeurs auront comme impression qu'ils sont assistés puisque les honnêtes contribuables vont payer à leur place. Cela aura pour conséquence de les rendre paresseux car ils ne fourniront plus d'efforts pour aller de l'avant. Cette paresse ne favorise pas l'essor des activités économiques, toute chose qui fera baisser le potentiel fiscal de la commune.

Enfin, la fraude fiscale pourrait être à l'origine des conflits sociaux car nous avons déjà relevé le fait que la fraude fiscale détruit la justice fiscale. Donc plus la fraude va perdurer et se développer, plus les honnêtes contribuables ne vont ressentir qu'une forte pression fiscale.

Autrement dit, un étouffement de leur activité par la pression fiscale. Cela va amener certains d'entre eux à mettre la clé sous le paillasson, ce qui va accroitre la pauvreté. Cependant, ceux qui vont refuser de fermer leur boutique risquent fort au fil du temps, de s'insurger contre l'Administration fiscale ou même les fraudeurs.

2- Sur le plan économique

La fraude fiscale provoque une diminution des recettes fiscales. Cela est une conséquence logique car ceux qui fraudent créent un manque à gagner pour la collectivité qui sera obligée de recourir à d'autres voies et moyens pour combler ce vide causé par les contribuables malhonnêtes. En plus de cela, elle favorise les méfaits économiques suivants :

En premier lieu la fraude fiscale fausse le jeu de la concurrence. Rappelons que dans une économie de libre marché, la concurrence est le facteur qui régule les prix sur le marché. Certes les prix sont libres, mais les prix sont fixés en fonction des prix les plus bas du marché. Pourtant la fraude peut contribuer à faire chuter le prix des produits sur un marché. A ce moment, ceux qui ne fraudent pas ne pourront pas suivre cette tendance et feront faillite. Autrement dit ceux

qui fraudent ont une plus grande manœuvre car ils pourront utiliser les produits de la fraude pour combler la perte qu'ils subissent en baissant le prix de leurs biens ou services. D'où la notion de concurrence déloyale. Aussi cette concurrence déloyale peut provoquer la faillite de beaucoup d'entreprises, ce qui ne fera que réduire le rendement fiscal.

Deuxièmement, elle permet la fuite des capitaux. La fraude étant une dissimulation des fonds qui doivent servir au paiement de l'impôt, il appartiendra aux fraudeurs de faire sortir ces fonds discrètement du pays pour ne pas attirer l'attention du fisc. Notons que le fisc a une prérogative très importante en matière de calcul de l'impôt à travers les signes extérieurs de richesse. Malheureusement cette prérogative est rarement utilisée.

Enfin, la fraude fiscale favorise le chômage. Généralement, la fraude fiscale est l'œuvre de petites unités le plus souvent familiales. Elles arrivent à frauder grâce à leur structure économique. En plus, elles exercent le plus souvent sans comptabilité. Elles se complaisent dans cette situation car elles arrivent ainsi à tromper la vigilance du fisc sur la nature de certaines opérations. Donc elles ne cherchent pas à grandir. Pourtant si elles ne grandissent pas elles ne vont pas chercher à embaucher de nouvelles personnes. A ce moment le chômage ne fait que s'accroître.

Les mauvaises rentrées fiscales accroissent le besoin de financement et une augmentation du déficit du budget de la commune de Bantè. Ainsi les projets de développement se trouvent compromis.

PARAGRAPHE 2 : LES RECOMMANDATIONS

Cette partie se veut d'apporter ou de proposer des voies et moyens pour lutter contre l'incivisme fiscal et la fraude fiscale au niveau de la commune de Bantè. A cet effet, des recommandations sont faites à l'endroit des responsables de la mairie de Bantè et aux chefs services des impôts de Bantè.

La lutte contre la fraude fiscale et l'incivisme fiscal a toujours été le combat du fisc. Si jadis les contribuables se paraient de leurs habits de dimanche pour aller payer l'impôt, il n'en est pas ainsi de nos jours. Le contribuable porte sa tenue de combat quand il s'agit de payer ses impôts. Cette triste réalité va nous conduire à examiner la situation sous un angle nouveau et trouver des solutions pour lutter contre cette gangrène.

De notre point de vue ces mesures résident moins dans la recherche de nouvelles mesures que dans l'application des mesures déjà existantes. Car des mesures de choc sont prévues par les textes fiscaux mais très souvent inappliquées.

A- Les mesures préventives

Pour mieux se donner les chances de réussir dans les mesures préventives contre la fraude, il est plus que nécessaire de renforcer les contrôles et d'en améliorer leur qualité. Car c'est une étape importante dans la lutte contre la fraude et l'incivisme fiscal. Le contrôle se déroule après la déclaration du contribuable pour vérifier sa sincérité. Le contrôle est la contrepartie d'un système ou la quasi-totalité des impôts sont établis à la suite des déclarations des contribuables. Mais ces contrôles ne doivent viser que la performance du système fiscal. Elles doivent être faites dans l'intime conviction d'améliorer la qualité du contrôle fiscal envue d'accroître les recettes fiscales.

B - Les mesures répressives contre la fraude fiscale et de l'incivisme fiscal

Le phénomène de la fraude fiscale et de l'incivisme fiscal a atteint une proportion inquiétante. La commune de Bantè vit de la fiscalité car n'ayant pas été gâtée par la nature.
Toutefois, il convient de souligner que l'avènement d'un meilleur civisme fiscal nécessite aussi la réalisation d'un certain nombre de conditions :

-le changement de mentalité des contribuables qu'il faut inscrire dans le long terme en enseignant le civisme fiscal dans l'éducation de base, car comme le disait **Albert Einstein** : « il est plus facile de briser un atome que de vouloir changer la mentalité d'un homme »,

- une gestion transparente des deniers publics local et montrer aux citoyens les réalisations faites grâce aux impôts,
- une informatisation de l'administration fiscale permettant de faire des déclarations en ligne et même le paiement des impôts en ligne,
- une forte collaboration entre les élus locaux et la population,
- inciter sur l'éducation et la citoyenneté,
- Mettre l'accent sur la participation financière (cote part de la commune dans les projets d'investissement),
- Mieux former et informer les nouveaux entrepreneurs sur les obligations et les droits du contribuable,
- Envisager la création d'un évènement d'audience commune placé sur le patronage des autorités de la commune pour populariser le civisme fiscal,
- Renforcer le civisme fiscal par une relation apaisée et la simplification des obligations fiscales (proposer un accompagnement adapté aux entreprises qui le souhaitent, organiser et sécuriser l'assistance comptable aux entreprises),

- La fourniture d'un service de qualité qui passera par la disponibilité des agents et le traitement rapide des dossiers des contribuables
- Créer au niveau de la DGID et la DGTCP des structures appropriées à la base pour renforcer la mobilisation des ressources locales ;

Les mesures de lutte contre la fraude fiscale et de l'incivisme fiscal passent aussi par l'effectivité et l'application des sanctions prévues par la loi en cas de fraude :

- Les contribuables négligents ou fraudeurs doivent être sanctionnés pour le préjudice causé à la collectivité locale et aux autres citoyens.
- les sanctions administratives, ces sanctions sont de nature pécuniaire. Elles se traduisent dans les faits par un supplément que le contribuable doit payer en plus du montant réel de son impôt. Elles peuvent aussi se traduire dans les faits par la fermeture d'une société ou d'un établissement ne voulant pas payer ses impôts. Des faits allant du retard au non déclaration en passant par les déclarations tronquées.

Malgré cela les contribuables qui auront la propension à frauder doivent être punis pour dissuader ceux qui seraient tentés de les suivre. C'est dans ce sens que l'application effective des sanctions administratives et pénales pourrait aider à renforcer le dispositif de lutte contre la fraude.

Ces mesures ne sont pas certes exhaustives mais pourront aider à lutter efficacement contre l'incivisme fiscal et la fraude fiscale.

CONCLUSION

Le présent travail étudie les effets de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale sur la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè.

Au terme de notre analyse, nous pouvons dire que la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè fait face à d'énormes difficultés qui ne permettent pas la réalisation optimale des services sociaux de base.

Nous partons de deux principales hypothèses : d'une part, la mobilisation des recettes fiscales rencontre d'énormes difficultés, et d'autre part, l'incivisme fiscal et la fraude fiscale constituent un obstacle au financement des infrastructures du développement dans la commune de Bantè.

Nous avons réalisé une étude documentaire à travers des chiffres issus des comptes administratifs et procédé à des entretiens avec certains acteurs en charges des impôts locaux au niveau de la **DRIC** (Direction Régionale des Impôts Communaux) en vue de la vérification des hypothèses émises. Cette recherche documentaire a permis d'une part de se rendre compte des problèmes liés à l'incivisme fiscal et la fraude fiscale et d'autre part, de révéler les insuffisances quant au recensement des contribuables et de leur sensibilisation pour l'amélioration du rendement du recouvrement des recettes fiscales locales.

Nous avons préconisé la diffusion de spots sur les impôts locaux, les théâtres forum sur la nécessité de payer l'impôt.

Toutefois la mise en œuvre de ces recommandations dépend de la volonté des autorités communales de Bantè. Une nouvelle piste de recherche qui découle de ce travail est d'élargir cette étude à d'autres communes du Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

✓ **AGBOKOUNOU Henri et OKOYO Paulin (2011**) ; « contribution à l'amélioration des recettes fiscales pour le développement des collectivités locales, cas de la municipalité de PORTO-NOVO », 93pages

✓ **AÏTONDJI Anselme** (2010) « fiscalité locale face au développement des communes : cas de la commune d'Abomey-Calavi », mémoire de Maîtrise Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université d'Abomey-Calavi.

✓ **BERNARD JEAN** (1985), « économie publique » ; Edition Paris ; 430pages

✓ ***CHAMBAS Gérard :*** Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne, LGDJ

✓ ***DUVERGER Maurice****, Eléments de fiscalité, PUF, Paris 1976, 345 pages*

✓ Mairie de Bantè, SPDL, Plan de Développement Communal, 2010-2015

✓ ***MARTINEZ Jean Claude****, La fraude fiscale, PUF, Que sais-je ? Paris 1984, 127 pages*

✓ ***Par*** **Lawadoun Achille Constant SOW : «** Les effets de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des ressources fiscales locales : cas de la commune de Ouagadougou » 2011

✓ Recueil des lois sur la décentralisation, septembre 2002.

✓ **SAWADOGO Filga Michel :** Précis de droit fiscal Burkinabè, André Boland, Namur 1991, 363 pages

✓ ***TADDEI Bruno****, La fraude fiscale, LITEC, 1974*

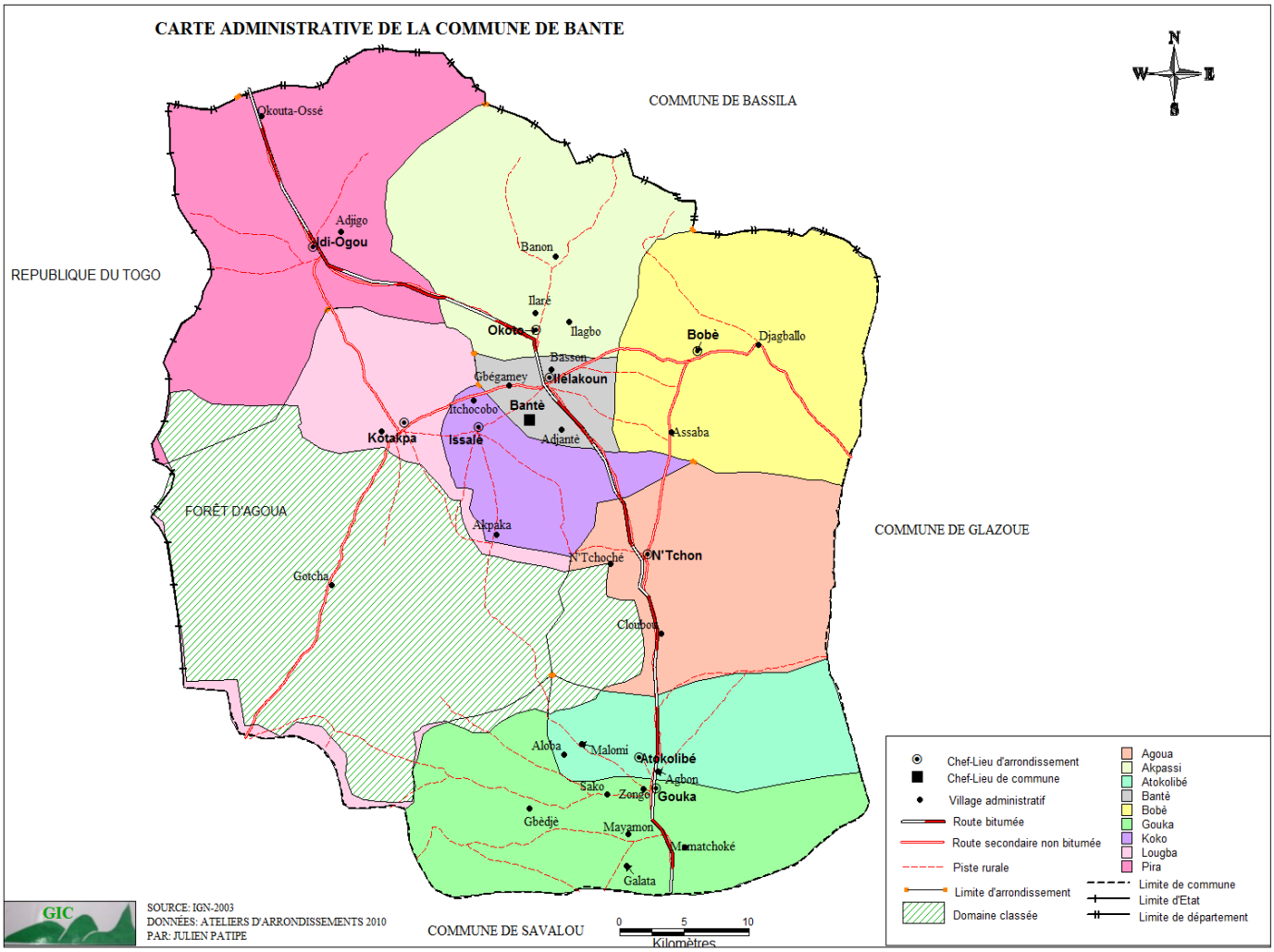
✓ **TCHOGNINOU H. Christel et YORO F. Herman** (2008), « Analyse de la viabilité financière des collectivités locales : cas de la mairie de Porto-Novo » mémoire de Maîtrise FASEG/ UAC

✓ **TOE Jean Yado,** Les aspects fiscaux et douaniers du développement économique de l'Afrique occidentale, Tomes 1 et 2, Université de PARIS IV, Thèse de 3ème cycle (2011**)**

✓ **Yessifou DJATO & Donatien C. EDENAKPO :** « Contribution de l'Etat au financement des dépenses publiques locales : cas de la commune de Bantè » 2010-2014

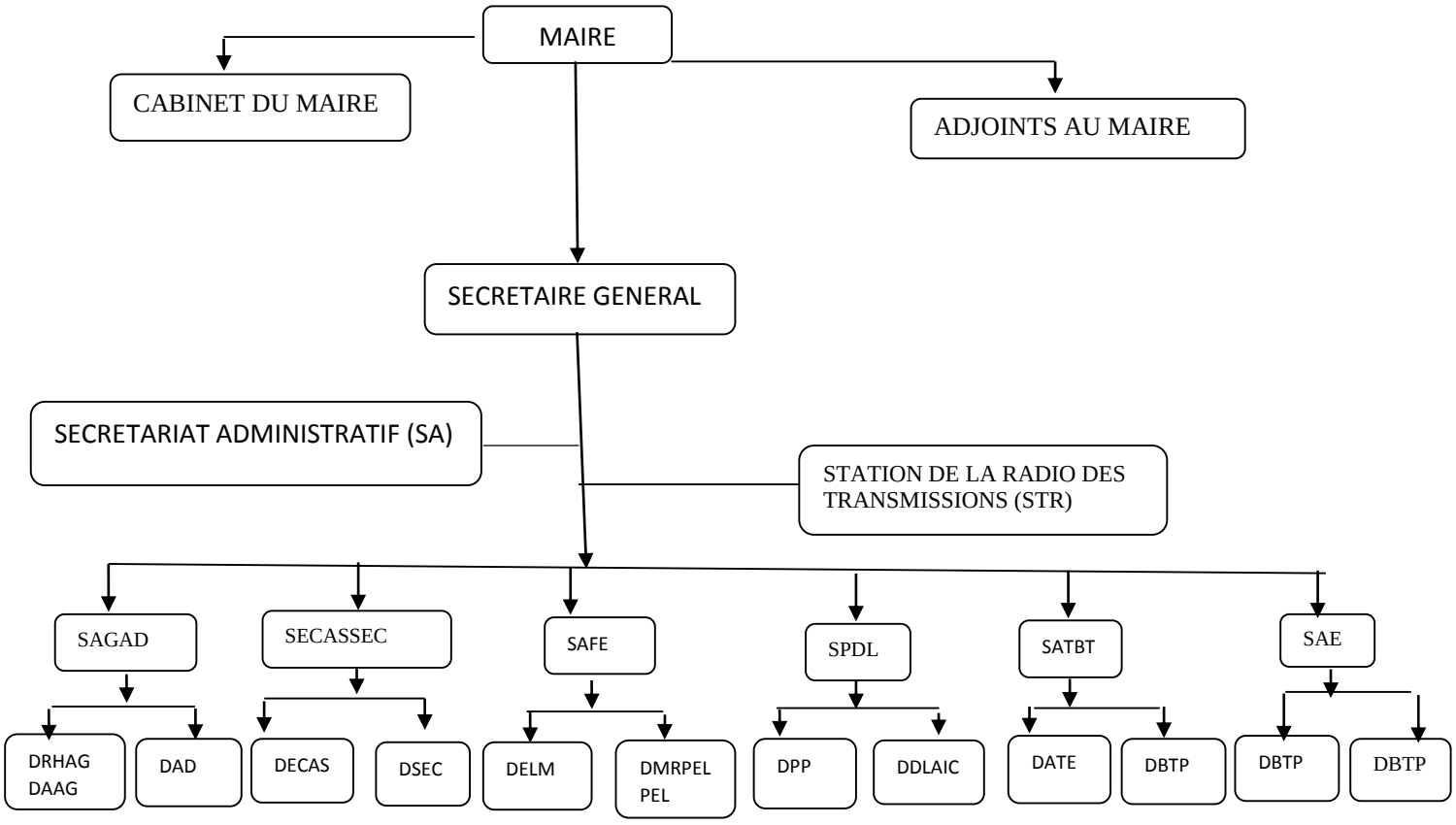
ANNEXES

ANNEXE1 : carte administrative de la commune de Bantè



Source : *PDC de la commune de Bantè, troisième génération*

ANNEXE2 : organigramme de la mairie de Bantè



Source : *PDC de la commune de Bantè, troisième génération*

ANNEXE3 : récapitulatif des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de la commune de Bantè.

ATOUTS		DIFFICULTES	
Existence de conditions agro-écologiques favorables au développement des activités agricoles (agriculture, élevage, pisciculture, apiculture) ; 1- Connaissance et utilisation des plantes fertilisantes (Pois d'angole, arachide, soja, haricot, mucuna, etc.) ; 2- Existence d'infrastructures socio-communautaires (secteurs : santé, éducation, protection sociale, eau, hygiène et assainissement, énergie, sport, etc.) ;	1- Existence du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2- Existence de mécanismes et outils de financement du développement des communes (FADeC, FNDA, ProFinA, FNEC, FAC, etc.) ; 3- Existence de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF) ; 4- Existence de services	1- Insuffisance d'encadrement technique, d'appuis financiers et d'équipements pour le développement durable des activités agricoles (agriculture, élevage, pisciculture, apiculture) ; 2- Insuffisance d'infrastructures et d'équipements sociocommunautaires adéquates (écoles, centres de santé, centre de loisir, de sport et de culture, routes, eau potable, hygiène et assainissement énergie, etc .) ; 3- Forte pression anthropique sur les ressources naturelles ; 4- Faible qualité des services offerts dans les secteurs socio- communautaires 5- Inexistence d'usines/ unités de transformation des produits agricoles (cajou, igname, manioc) ; 6- Faible niv eau de valorisation des atouts	- Mauvaise organisation de la transhumance ; - Effets néfastes des changements climatiques et leurs impacts sur la production agricole ; - Installation anarchique des cliniques privées avec ses conséquences sur la santé des populations ; - Grèves des agents de l'Etat avec enseignants avec ses conséquences sur l'offre de services ; - Défaut de passage de l'analogique au numérique ;

3- Existence d'un réseau routier dense (traversée de la commune par la Route Inter Etats ; nombreuses pistes de desserte rurale) et de communication mobile dans Bantè ; 4- Existence d'un Schéma Directeur d'Aménagement Communal ; 5- Existence de conditions d'exercice des activités économiques (construction de boutiques, de hangars de marchés, de gares routières, d'abattoirs, etc.) 6- Existence de nombreuses ressources naturelles	déconcentrés de l'Etat dans les secteurs clés de la vie socio-économique ; 5- Dynamique d'intercommunalité (GIC, CoForMO : Bantè, Bassila, Tchaourou, Ouèssè, Djidja) et de coopération décentralisée (début de jumelage avec la ville d'Amay en Belgique); 6- Existence de projets de renforcement des installations des GSM ;	culturels et touristiques de la commune ; 7- Faible connaissance des dispositions légales en matière de gestion des ressources naturelles 8- Inexistence de plan d'urbanisation des grandes agglomérations de la commune ; 9- Non maitrise de l'eau pour le développement des activités agricoles (faible exploitation des basfonds aux fins de production agricole surtout de contre saison ; 10- Faible niveau de fonctionnalité des services communaux et infra-communaux ; 11- Fort taux d'analphabétisme	6- Absence de statut pour le personnel des collectivités locales ; 7- Conflits liés aux limites territoriales

Source : *PDC de la commune de Bantè 3ème génération*

(basfonds, forêts, carrières, terres agricoles, etc.); 7- Existence d'une administration communale avec des organes au niveau arrondissements et villages ; 8- Existence d'un fort potentiel culturel dans la commune ;	7- Existence de textes de loi réglementaires (loi cadre sur l'environnement, loi sur régime des forêts, plan stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres au Bénin, Code foncier et domanial, Constitution du Bénin, loi sur la décentralisation, Conventions des Nations Unies sur : la Lutte Contre la Désertification ; les Changements Climatiques ; la Diversité Biologique, etc.)		

ANNEXE4 : questionnaire de recherche

Dans le cadre de nos travaux de recherche de fin de formation de cycle, à la faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) sur l'effet de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale sur la mobilisation des ressources fiscales dans la commune de Bantè, nous vous prions de bien vouloir nous répondre aux questions ci-dessous :

Question 1 : Selon vous qu'est-ce-qui explique l'origine de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale sur la mobilisation des recettes fiscales dans la commune de Bantè ?

- ✓ La non sensibilisation des populations ?
- ✓ La mauvaise foi des contribuables de s'acquitter de leurs droits fiscaux ?

Question 2 : Selon vous la capacité d'investissement est la capacité dont dispose une commune pour s'assurer la satisfaction des besoins en équipement et en infrastructure socioéconomique des populations ?

Oui ou Non

Question 3 : Selon vous, n'existe-t-il pas d'autres causes de la faible mobilisation des ressources fiscales en dehors de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale ?

Oui ou Non

Question 4 : Selon vous, avec une bonne politique de sensibilisation, l'incivisme fiscal et la fraude fiscale peuvent-ils être réduits ?

Oui ou Non

Table des matières

AVERTISSEMENT i
DEDICACE 1 ii
DEDICACE 2 iii
REMERCIEMENTS iv
LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES v
LISTE DES TABLEAUX vi
LISTE DES GRAPHES vii
SOMMAIRE ix
RESUME viii
ABSTRACT viii
INTRODUCTION 1
CHAPIRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET DEROULEMENT DU STAGE 3
SECTION 1 : Présentation de la mairie de Bantè 4
PARAGRAPHE 1 : Historique, organisation et fonctionnement puis vision 4
A- Historique 4
B-Organisation et fonctionnement 5
C-Vision 6
D- Les activités économiques 6
1- L'agriculture 6
Graphe 1 : Implication des femmes dans l'agriculture dans la commune 7
2- L'Elevage 7
7- Hôtellerie et tourisme 9
Tableau 1 : Sites et curiosités touristiques 10
PARAGRAPHE 2 : Les sources de financements des collectivités locales 11
1- Les ressources internes 11
Tableau 2 : Décomposition des ressources fiscales 13
Tableau 3 : Décomposition des ressources non fiscales de CL 13
2-Les ressources externes 14
A- Les transferts financiers de l'Etat 14
C- Les transferts des partenaires techniques et financiers 14
D- Les ressources des emprunts 14

SECTION 2 : DEROULEMENT DE STAGE 14
PARAGRAPHE 1 : Travaux réalisés aux services des affaires financières et économiques (SAFE) 15
PARAGRAPHE 2 : Difficultés rencontrées 15
CHAPITRERE II : CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE 16
SECTION 1 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE 17
PARAGRAPHE 1 : PROBLEMATIQUE ET INTERET DE L'ETUDE 17
1-Problématique de l'étude 17
2- L'intérêt de l'étude 18
PARAGRAPHE 2 : OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE 18
A-Objectifs de recherche 18
B- Les hypothèses et tableau de bord de l'étude 19
Tableau4 : tableau de bord de l'étude 20
SECTION 2 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE 21
PARAGRAPHE 1 : CLARIFICATION DES CONCEPTS ET REVUE DE 21
1-1 Clarification des concepts 21
1-1-1 Incivisme fiscal 21
1-1-2 Fraude fiscale 21
1-1-3 Ressources fiscales 21
1-1-4 Impôts 22
1-1-5 Fiscalité locale 22
1-1-6 La décentralisation 22
1-1-7 Collectivités locales 23
1-1-8 Développement local 23
1-1-9 recensement fiscal 24
1-1-10 services sociaux de base 25
1-2 Revue de littérature 25
PARAGRAPHE 2 : METHOLOGIE DE L'ETUDE 26
A-Moyens de collecte des données 26
1-Population mère 27
2- La population cible 27
3- Echantillonnage 27
B- Méthode, technique de travail et approche théorique 27

CHAPITRE III : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS 30
SECTION 1 : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES 31
PARAGRPHE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 31
A- Présentation des données 31
Tableau 5 : Contribution des recettes fiscales de 2016 à 2020 (en FCFA) 31
Graphe2 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la prévision. 32
B- Analyse des résultats relatifs à l'hypothèse 1 32
2- De la présentation des données à la restitution des résultats relatifs à l'hypothèse 2 33
Tableau 6 : Dépenses d'investissement de la commune de Bantè de 2016 à 2020 33
Graphe 3 : Le recouvrement des recettes fiscales par rapport à la réalisation. 34
B- Analyse des résultats relatifs à l'hypothèse 2 34
PARAGRAPHE 2 : vérification des hypothèses 35
A- Validation de l'hypothèse 1 35
B- Validation de l'hypothèse 2 35
SECTION 2 : CAUSES, CONSEQUENCES ET RECOMMANDATIONS 36
PARAGRAPHE1 : CAUSES ET CONSEQUENCES DE L'INCIVISME FISCAL ET DE LA FRAUDE FISCALE. 36
A- Les causes de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale 36
1- Les causes psychologiques 36
2- Les causes économiques 37
B- Les conséquences de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale 37
1-Sur le plan social 38
2- Sur le plan économique 38
PARAGRAPHE 2 : LES RECOMMANDATIONS 39
A- Les mesures préventives 40
B - Les mesures répressives contre la fraude fiscale et de l'incivisme fiscal 40
CONCLUSION 42
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 43
ANNEXES a